



## Succession et départ maison retraite

Par **maitai92**, le **30/12/2015** à **12:07**

Ma grande mère doit partir en maison de retraite. Elle a demandé à mon père de garder ses bijoux, cartes bleues et chèquiers pour que les 2 frères ne touchent à rien avant son décès et la lecture du testament chez le notaire (ou tout ce qu'elle possède est répertorié et pris en photos). Concernant les meubles j'ai conseillé à mon père de lui suggérer de les mettre dans un garde-meubles afin que personne ne vienne se servir avant le passage chez le notaire car l'un des frères propose déjà de passer avec un camion pour vider l'appartement (et il va s'empresser de revendre tout ce qu'il peut alors que tout doit être légué par la suite). Selon vous que dois faire mon père pour ne pas être embêté car l'autre frère (qui ne parle que d'argent) dit à ma grand-mère que mon père va lui vider ses comptes (chose qui ne lui viendrait même pas à l'idée, contrairement à lui...) et dit qu'il va porter plainte contre mon père (plainte pour quoi je ne sais pas ?!...) . Doit-il demander à ma grand-mère de faire devant témoins un papier peut être dans lequel elle dira lui avoir tout confié en attendant la lecture du testament ? Ou bien peut-il confier « ses trésors » à une personne extérieur ou les mettre dans un coffre je ne sais pas ???! Mon père se fait des nœuds au cerveau avec cette histoire :(

Par **catou13**, le **30/12/2015** à **12:54**

Bonjour,

Une fois l'appartement vidé de ses meubles, que comptez-vous faire de celui-ci ? S'il est exclu que votre grand-mère revienne y vivre et si elle n'est pas en fin de vie (contrairement à ce que laisse entendre votre message ...) elle pourrait le louer, les loyers pourraient financer une partie des frais de maison de retraite.

Dans ce cas là le garde-meubles semble une bonne solution.

Sinon, changer la serrure de l'appartement restant meublé est une piste....

De même s'agissant des bijoux , votre grand-mère devrait les conserver dans un Coffre à sa banque.

Il serait préférable qu'elle conserve avec elle ses moyens de paiement (cb, chèquiers) pour faire face à ses dépenses courantes (factures, impôts.... il doit bien y avoir un coffre à la Maison de retraite).

Bref que votre père prenne le moins de responsabilité possible pour ne pas s'attirer la suspicion de ses frères.

Cdt

Par **maitai92**, le **30/12/2015** à **13:52**

Bonjour,

Merci de votre réponse, concernant l'appartement elle doit le rendre il est loué. Mais les frais de la maison de retraite ce n'est pas un souci elle a de quoi payer avec sa retraite. Je vais suggérer à mon père le coffre à la banque, il doit d'ailleurs voir la banquière prochainement. Mais qui va pouvoir prouver que tout y sera bien?! La grand mère ne peut se déplacer elle-même à la banque:( Concernant les moyens de paiements pour le moment il doit se servir de sa carte bleue pour aller lui faire des courses quand elle a besoin et aussi aller à la pharmacie pour ses médicaments (quelqu'un doit le faire). Lorsqu'elle sera dans la maison de retraite elle n'aura plus de factures à régler comme dans son appart (électricité, eau ...) maintenant tout se fait par prélèvement, elle ne paye pas d'impôts. Je suis d'accord sur le fait qu'il doit prendre le moins de responsabilités possible.

Cdt